

avant que la corde soit mise au cou de Dillon.

L'honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Ceci est une affaire très pénible, mais, tout en appréciant la bienveillance et la bonté d'âme qui ont induit mon honorable ami à aborder cette question, je crois que la Chambre conviendra avec moi que ni l'une ni l'autre des deux Chambres du Parlement n'a le pouvoir de réviser une décision judiciaire. Je regrette de dire que je ne puis donner à l'honorable sénateur le moindre espoir d'intervention pour interrompre le cours de la justice.

L'honorable M. CLORAN: Je demande tout simplement si le Gouvernement a considéré les récentes pétitions depuis le 16 novembre.

L'honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Il ne s'est écoulé que deux jours depuis le 16. Tout ce que je puis dire à l'honorable sénateur, c'est que, dans toutes ces affaires capitales, tous les efforts possibles sont tentés de la part du Gouvernement et particulièrement de la part du ministère de la Justice, pour obtenir tous les renseignements possibles avant que d'en arriver à une décision. Le cas de ce malheureux a été très minutieusement étudié, et je ne puis donner le moindre espoir d'un sursis.

L'honorable M. CLORAN: J'espère que l'on pendra la prochaine fois que quelqu'un sera tué.

#### PETITIONS POUR LA CREATION D'UNE FLOTTE CANADIENNE.

##### INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY demande au Gouvernement:

1. En dehors de l'adoption, pendant la dernière session, par les députés de la Chambre des communes, des résolutions concernant la création d'une flotte canadienne pour la défense du pays et de l'empire, le peuple du Canada, par voie de pétition au Parlement, a-t-il jamais demandé, avant, pendant ou depuis la dernière session, l'organisation d'une marine canadienne sur les bases des résolutions en question?

2. Combien de pétitions ont été ainsi envoyées au Parlement?

3. De combien de signatures ces pétitions sont-elles couvertes?

Hon. M. CLORAN.

L'honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Nulle pétition n'a été soumise au ministère de la Marine et des Pêcheries.

#### CHENAL DU BANC DE BEAUJEU.

##### INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY demande au Gouvernement:

1. Quelle est la longueur du chenal connu sous le nom de chenal du Banc de Beaujeu, dans le fleuve Saint-Laurent?

2. Quelle est sa largeur?

3. Quelle est sa profondeur à haute et à basse marée, (a) lors des plus hautes marées? (b) lors des marées ordinaires?

4. Les travaux de creusement du susdit chenal sont-ils terminés?

5. En quoi et comment les travaux qui restent à faire peuvent-ils changer les figures données dans les réponses aux 1re, 2me et 3me questions?

L'honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: On a écrit à l'employé préposé à ce service pour lui demander les renseignements nécessaires.

#### TAXATION DES PROPRIETES FEDERALES A QUEBEC.

##### INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY demande au Gouvernement:

1. Quelle est l'étendue des propriétés fédérales situées dans la ville de Québec?

2. Ces propriétés sont-elles toutes assujetties à l'imposition de taxes municipales affectant les terrains des contributables ordinaires?

3. Ou bien sont-elles exemptées en tout ou en partie du paiement des taxes municipales?

4. Dans ce dernier cas en quelle proportion?

L'honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: Les réponses aux questions de l'honorable sénateur sont les suivantes:

1. Les propriétés fédérales suivantes dans la ville de Québec sont sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, savoir:

(a) Le parc au combustible du commissariat contenant 4 acres, 3 rods, 28 perches.

(b) Terrain en face des nouveaux édifices provinciaux, contenant 5½ acres.

(c) Mont-Carmel, contenant 2 rods.

2. Non.

3. Les propriétés portant les lettres "A" et "B" occupées par le gouvernement provincial sont exemptes des taxes municipales.